

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 28 septembre 2022. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absent excusé : 1 membre, absent : 0 membre.

POINT N° 219

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS TELEPHONIQUE « HIVORY » (SFR+BOUYGES)

Contexte :

La ville de Sainte Marie aux Mines a été sollicité par la société « Hivory » pour l'implantation d'une antenne relais téléphonique sur le secteur du Col de Sainte Marie aux Mines. Le lieu retenu serait la parcelle forestière N°29 cadastrée 3801 et 3803 lieu-dit Grand Hennaumont.



Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-219-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Le loyer annuel serait ajusté en fonction du nombre d'opérateur, selon la proposition ci-dessous :

		Montant du loyer annuel
Palier 1	1 Opérateur**	Loyer Palier 1 = 3000.00 €
Palier 2	2 Opérateurs	Loyer Palier 2 = 6000.00 €
Palier 3	3 Opérateurs	Loyer Palier 3 = 9000.00 €
Palier 4	4 Opérateurs	Loyer Palier 4 = 12000.00 €
Palier IOT - PMR	Nouvel acteur IOT - PMR***	+ 250 € /an / Acteur

* Loyer Palier 1, Loyer palier 2, Loyer palier 3 et Loyer Palier 4 sont les montants de loyers actualisés à la date de l'installation effective du nouvel Opérateur entrant hébergé sur les infrastructures du PRENEUR. Le PRENEUR informera, par lettre recommandée avec accusé de réception, le PROPRIETAIRE de la date d'installation effective du nouvel Opérateur.

Si un Opérateur cesse d'occuper les Lieux loués, peu importe la cause du départ de cet Opérateur, le loyer versé au PROPRIETAIRE sera le loyer mentionné au rang inférieur.

** Les sites mutualisés dit de « Ran sharing » (« un partage de réseau d'accès radioélectrique qui consiste en l'utilisation commune par les opérateurs d'équipements actifs et de leurs fréquences assignées ») sont considérés comme accueillant un seul Opérateur.

*** IOT internet of things
PMR : private mobile radio

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur proposition de la commission « Espaces Naturels »,

APPROUVE le projet d'implantation d'une antenne relais pour améliorer la couverture téléphonique de la Ville de Sainte Marie aux Mines.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire


Noémie HESTIN



La secrétaire de séance


Adèle MARCHAL

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-219-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022